CONGRÈS RENNES 2018

Préparer le congrès

SOMMAIRE

1. Le collège PAGE 2
2. Lycée PAGE 3
3. Effectifs des classes PAGE 4
4. Mixité sociale et scolaire PAGE 5
5. Éducation prioritaire PAGE 6
6. Pédagogie : dispositifs et pratiques PAGE 7
7. L'équipement des établissements, rôle des collectivités PAGE 8
8. L'autonomie des établissements PAGE 9
9. Formation des maîtres PAGE 10
10. Temps de travail et équipes pluri-professionnelles PAGE 11
11. Rémunérations PAGE 12
12. Rôle du syndicalisme dans la construction d'alternatives PAGE 13
13. Attentes par rapport au syndicat et activité de la fédération PAGE 14
14. Expression libre PAGE 15

Le prochain congrès du SNES-FSU aura lieu à Rennes en mars 2018. Il aura pour tâche de transcrire, à partir du travail des commissions et des débats en plénière, ce que seront les mandats de notre syndicat pour les trois années à venir. Mais la tenue du congrès ne représente que la phase finale d'un processus amorcé bien en amont. Dans chaque académie, des congrès académiques, ouverts aux délégués de tous les établissements, permettront de réunir des collègues divers afin de débattre des propositions contenues dans les prérapports, amender, ajouter des questions, désigner les délégués au congrès national. Les syndiqués, délégués des établissements, secrétaires de S1 auront eux-mêmes en premier lieu organisé des réunions dans leur établissement afin d'associer le maximum de collègues à la préparation du congrès.

Cette contribution du plus grand nombre à la vie syndicale et à la réflexion collective est essentielle pour que le SNES-FSU continue, à partir des questions de métier largement partagées, à intervenir auprès des différentes instances, que ce soit à l'Éducation nationale ou à la Fonction publique, continue aussi à traiter des questions sociales dans toutes leurs dimensions, à élaborer revendications et modalités d'action. Or, les effets du management et de nombreuses réformes ont fortement accru la charge de travail, accentué l'individualisme, obéré les possibilités de collectif. L'activité syndicale s'en ressent et plus rares se font les réunions dans les établissements, notamment pour préparer le congrès. Pourtant chacun y a sa place, chaque expertise est précieuse : pour faciliter l'implication la plus large dans les débats, chaque section d'établissement est destinataire de ce cahier d'échange recensant les principales questions qui seront traitées à Rennes, comportant une brève présentation et un questionnaire.

Des questions peuvent être ajoutées, tout n'est pas forcément à traiter partout, le but est bien que ce soit la parole des collègues qui nourrisse l'élaboration des positions syndicales. À cet effet, il est nécessaire d'utiliser le droit à la prise d'heure mensuelle d'information syndicale afin d'organiser les débats. Des synthèses seront faites des remontées des établissements afin de restituer la teneur des discussions et nourrir les écrits académiques et nationaux.

Le SNES-FSU, c'est vous, c'est la majorité des collègues. Dans une période pleine d'interrogations et de probables évolutions, faisons en sorte que la parole collective soit la plus forte possible. ■

Frédérique Rolet, secrétaire générale

MÉTHODE DE TRAVAIL

Ce cahier propose quelques thèmes débattus dans la communauté éducative. Vous pouvez en traiter tout ou partie, en proposer d'autres, vous exprimer sous forme d'une rubrique ouverte. La version numérique est enrichie de liens vers des ressources. Vous pouvez répondre sous forme numérique ou papier. Les retours feront l'objet de synthèses qui sera restituée aux sections académiques du SNES-FSU ainsi qu'à l'ensemble des syndiqués dans *L'US* et en ligne. Elles permettront aussi l'élaboration des textes de congrès.

Contact et envoi d'une réponse numérique : **secgene2@snes.edu**

Envoi d'une réponse papier : **Préparer le congrès – SNES-FSU, Section nationale – 46, avenue d'Ivry, 75436 Paris Cedex 13**

Retour avant le **20 octobre 2017**

Académie : ..... Établissement : .....

1 COLLÈGE

Constats

La réforme du collège (AP, EPI, programmes, évaluation des élèves) et son assouplissement non financé (bilangues, classes euro et régionales, langues anciennes) ont bousculé les enseignements en collège sans répondre au cœur des problèmes : comment organiser les apprentissages de façon à y faire entrer tous les élèves et à traiter la difficulté scolaire.

Pistes de réflexion

L'aide aux élèves passe-t-elle prioritairement par des conditions favorables d'enseignement dans la classe, par des dispositifs hors la classe (soutien, aide aux devoirs, etc.) ? Comment mieux articuler ces différents temps ? Faut-il accentuer la diversification actuelle du collège (développement des options existantes, nouvelles options, etc.) pour mieux prendre en compte les attentes des élèves ?

Propositions du SNES-FSU

- Améliorer les programmes de 2016 par la mise en place de repères annuels dans toutes les disciplines et l'inscription de dédoublements garantis dans une grille nationale.
- Faire en sorte que l'aide aux élèves puisse commencer dans la classe : diminuer les effectifs (fiche ❹) et revoir la carte scolaire pour parvenir à une mixité sociale et scolaire propice aux apprentissages (fiche ❺), diversifier les pratiques et les dispositifs pédagogiques (fiche ❻).
- Maintenir les SEGPA comme des structures à part entière.
- S'appuyer sur l'équipe pluri-professionnelle et en particulier sur les Psy-ÉN dont les nouvelles missions comportent l'aide à la réusssite des élèves et l'amélioration de leurs conditions d'étude.

2 LYCÉE

Constats

Les réformes ont transformé l'organisation et le contenu des enseignements au lycée. Alors que la moitié des bacheliers sont issus des voies technologiques et professionnelles, elles ont brouillé le sens de ces formations sans pour autant améliorer la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur, y compris de ceux issus des séries générales. L'autonomie n'a fait qu'accroître les inégalités entre les territoires et les établissements sans rien améliorer. Les effectifs pléthoriques et la quasi disparition du redoublement ont modifié la relation pédagogique et complexifié la prise en charge des élèves en difficulté. Le travail autour d'un projet d'orientation est d'autant plus difficile que le choix des enseignements d'exploration censé permettre un choix plus étayé des séries n'est plus que formel puisque les élèves sont affectés d'autorité sur les lycées de secteur. Cette perte de cohérence et de lisibilité du lycée s'est accompagnée d'une augmentation de la charge de travail des personnels.
L'accès à l'enseignement supérieur, dans un contexte de hausse démographique, devient difficile.

Pistes de réflexion

L'accès au baccalauréat s'est élargi, mais des inégalités persistent. Comment mieux préparer les lycéens à la poursuite d'étude ? Le baccalauréat doit-il évoluer et comment ?
Aujourd'hui, la position de la classe de Seconde n'est pas claire : Seconde professionnelle spécifique, enseignements d'exploration « de découverte » ou disciplinaires... Devons-nous maintenir les enseignements d'exploration sous cette forme et comment les garantir ? Devons-nous renforcer le caractère indéterminé de la classe de Seconde ou bien l'intégrer dans un parcours plus spécialisé vers le bac ? Comment améliorer la transition Troisième/Seconde ?
Le quart des bacheliers est issu de la série S, conçue comme très générale et pas réellement scientifique. Devons-nous envisager une réforme du lycée qui spécialise davantage les séries ? Comment s'y prendre sans renforcer des hiérarchies entre filières ?
Comment faciliter et améliorer l'orientation post-bac des lycéens ?

Propositions du SNES-FSU

- Rétablir une grille horaire nationale prévoyant des dédoublements dans toutes les disciplines.
- Maintenir le système par séries au sein de trois voies de formation ayant chacune leur spécificité.
- Conserver au bac son caractère national, avec des épreuves terminales, et son statut de premier grade universitaire, donnant droit à l'accès à l'enseignement supérieur.
- Élargir l'offre de formation post-bac et augmenter les capacités d'accueil, en particulier en BTS et CPGE.

3 EFFECTIFS DES CLASSES

Constats

Les booms démographiques des années 2000 et 2006 combinés aux suppressions de poste de 2007-2012 conduisent à une situation très dégradée : à la rentrée 2016, 23 % des classes des lycées publics comptaient au moins 35 élèves. En collège, 56 % des classes en comptent au moins 25.

Pistes de réflexion

Quel constat porter sur les effectifs de l'établissement ?
Quels sont les effectifs par classe à ne pas dépasser (par classe, par établissement) ? Le maintien du groupe classe est-il important ?
En termes d'utilisation des moyens, faut-il privilégier des classes chargées avec possibilité de travail en groupe, ou des classes moins chargées sans travail en groupe ?

Propositions du SNES-FSU

- Le SNES-FSU revendique un maximum de 24 élèves par classe (20 en éducation prioritaire) pour le collège, et en lycée, une réduction significative des effectifs par classe : 25 en Seconde et 30 en Première et Terminale. Il demande que la possibilité de travail en groupe concerne toutes les disciplines et soit inscrite dans les grilles horaires nationales.
- Il demande aussi que les élèves des ULIS et des UPE2A soient comptés dans les effectifs de leur classe d'accueil, de façon à ce que l'inclusion ne conduise pas à des classes surchargées.

4 MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE

Constats

Les élèves qui ne réussissent pas à l'école sont le plus souvent ceux dont les familles sont éloignées de la culture scolaire. Dans certains établissements ghettoïsés, ces familles sont majoritaires. Dans certaines académies, des regroupements de secteurs scolaires sont en cours, certains collèges enclavés sont mêmes fermés.

Pistes de réflexion

Quelle place pour les familles à l'école ? Faut-il articuler le travail mené dans l'établissement avec celui des associations à l'extérieur ? Quel périmètre devons-nous déterminer pour ces interventions extérieures et comment contrôler la neutralité et la qualité des interventions ? Quand cela est possible, faut-il privilégier la constitution de classes prenant en compte les critères de mixité sociale et scolaire ? L'enseignement privé devrait-il être soumis aux mêmes règles de carte scolaire que le public ? Les moyens alloués aux établissements privés devraient-ils prendre en compte leurs efforts en termes de mixité sociale ? D'autres solutions seraient-elles envisageables ?

Propositions du SNES-FSU

- L'argent public doit aller à l'école publique.
- Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d'affectation des élèves. L'État doit se doter d'outils divers et efficaces pour reconstruire une mixité sociale notamment dans les collèges.
- Les établissements au recrutement actuellement défavorisé doivent avoir une offre de formation riche et diversifiée.
- La mixité sociale des établissements doit être mise en œuvre dans le cadre d'une politique de la ville et d'aménagement des territoires repensée qui s'attaque aux inégalités et qui rompe avec les politiques d'austérité.

5 ÉDUCATION PRIORITAIRE

Constats

La carte 2015 de l'éducation prioritaire s'est traduite par un début de prise en compte d'une demande historique du SNES-FSU, la diminution du temps de service des personnels, la reconnaissance du travail accompli hors la classe, notamment en direction des parents. Mais il reste encore beaucoup à faire pour l'éducation prioritaire aux classes trop chargées, aux collèges souvent ghettoïsés, au climat scolaire fréquemment dégradé.

Pistes de réflexion

Quel doit-être l'axe premier d'action du SNES-FSU : obtenir une diminution du nombre d'élèves par classe ? Revendiquer une augmentation du taux de la pondération afin de réduire le service d'enseignement des professeurs ? Obtenir des moyens en personnels, en particulier les vies scolaires et les Psychologues de l'Éducation nationale ? Mener et diffuser une réflexion pédagogique pour armer les enseignants face aux prescriptions ? Développer la complémentarité enseignants et équipe pluri-professionnelle par des temps dédiés et réguliers ?
Faut-il une dotation plus progressive afin de mieux tenir compte dans la dotation de la situation d'établissements ayant des critères proches de ceux classés en éducation prioritaire ?

Propositions du SNES-FSU

L'éducation prioritaire n'est pas une école à part, elle doit disposer de moyens supplémentaires pour poursuivre les mêmes objectifs, avec les mêmes ambitions, que l'école ordinaire. Le SNES-FSU demande une relance de l'éducation prioritaire :

- élargir la pondération REP+ à tous les personnels des établissements REP ;
- attribuer une dotation supplémentaire en personnels d'éducation et de surveillance ;
- élargir la carte sur des critères nationaux et transparents, sur la base des besoins et non à périmètre contraint ;
- élargir l'éducation prioritaire aux lycées qui le nécessitent.

6 PÉDAGOGIE : DISPOSITIFS ET PRATIQUES

Constats

Accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires, classes sans note, îlots bonifiés, enseignement intégré des sciences et technologie, classe inversée, interdiction du redoublement... Cadrées par des textes réglementaires ou « innovations » en cours de dissémination, ces pratiques qui relèvent de la liberté pédagogique font parfois l'objet d'injonctions de la part des corps d'inspection.

Pistes de réflexion

Concernant l'accompagnement personnalisé (AP) au collège et au lycée, quel bilan en tirez-vous d'un point de vue pédagogique et organisationnel ? Quelles pratiques pour les élèves les plus en difficulté ?
Quelles alternatives au redoublement ?
Quel bilan de l'interdisciplinarité (EPI, TPE) ? Quelles conditions pour que cette interdisciplinarité constitue un plus pour les élèves ?

Propositions du SNES-FSU

Disposer d'une palette de méthodes, de pratiques et de dispositifs pédagogiques est une bonne chose. Mais les enseignants et les équipes pédagogiques doivent pouvoir choisir comment et quand les organiser et les mettre en œuvre en fonction de leurs objectifs pédagogiques. Pour cela, les résultats de la recherche doivent être diffusés sans parti pris, un effort conséquent de formation initiale et continue (et non de formatage institutionnel) doit être fait et les pressions hiérarchiques à la mise en place de telle ou telle pratique à la mode du moment doivent cesser. Il faut enfin des moyens pour alterner le travail en classe entière et en petits groupes dans toutes les disciplines et à tous les niveaux.

7 L'ÉQUIPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS, RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Constats

Le rôle des départements et des Régions est de plus en plus important pour l'équipement des collèges et des lycées ; ces collectivités ont maintenant la responsabilité de la maintenance informatique.
Leur volonté d'ingérence dans le domaine pédagogique est de plus en plus forte. Ainsi certains départements se lancent dans les activités « périscolaires » en proposant des plate-formes numériques d'aide scolaire, d'autres financent des associations pour intervenir auprès des élèves, etc.

Pistes de réflexion

Votre département / Région, remplit-il / elle correctement sa mission de maintenance informatique ?
Comment préserver le libre choix du matériel pédagogique et des logiciels par les équipes quand les collectivités cherchent à imposer leur choix ?
Comment assurer la coordination entre le correspondant TICE (questions pédagogiques) et la collectivité chargée de la maintenance ? Comment bien imposer la distinction entre questions pédagogiques et questions techniques ?
Pensez-vous souhaitable que les collectivités financent des associations pour assurer par exemple l'aide aux devoirs ?

Propositions du SNES-FSU

- Les équipes doivent avoir la main sur les choix d'équipements et de logiciels.
- Les collectivités doivent assurer la maintenance sans la déléguer à des entreprises privées.
- La priorité à la formation initiale doit être préservée dans l'utilisation des plateaux techniques des lycées.
- Les activités pédagogiques et éducatives doivent rester sous la responsabilité des équipes éducatives et ne doivent pas relever des compétences des collectivités locales.

8 L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

Constats

Les politiques menées ces dernières années ont conduit à déposséder les professionnels de leur liberté pédagogique, c'est-à-dire de leur « autonomie professionnelle », à créer la confusion entre les compétences du conseil d'administration, celles des équipes pédagogiques, celles du chef d'établissement avec notamment la mise en place effective des conseils pédagogiques et le renforcement de leur rôle. Les conséquences sur les pratiques de classe et les conditions de travail des personnels sont très importantes.
L'augmentation de l'autonomie donnée aux établissements et aux chefs d'établissement a dégradé les relations entre les personnels enseignants et de vie scolaire et l'équipe de direction, entre les personnels d'enseignement et d'éducation eux-mêmes (par exemple au sujet du choix des enseignements à effectifs réduits, des modalités de l'évaluation des élèves...).

Pistes de réflexion

Y a-t-il concertation des personnels sur les grandes décisions concernant l'établissement ? Les prérogatives des personnels, des équipes et du CA sont-elles respectées ?
Comment créer les conditions pour contrer collectivement les intrusions illégitimes dans le travail des personnels et des équipes ? Comment contrer les effets de concurrence ? Comment permettre que les décisions prises au niveau de l'établissement soient prises et respectent la liberté pédagogique ?
Le conseil pédagogique (CP) doit-il avoir un rôle ? Si oui, comment l'organiser démocratiquement ? Dans le cas d'un refus du CP, quelles formes de démocratie dans l'établissement sur les sujets pédagogiques ?

Propositions du SNES-FSU

Le SNES-FSU estime que les personnels doivent reprendre la main sur l'exercice de leur métier dans le cadre de la liberté pédagogique définie par la loi. Il demande, par ailleurs, les moyens d'une véritable concertation pour la construction, entre pairs, des choix pédagogiques : conseils d'enseignements (classes, disciplines) en dehors de la présence du chef d'établissement et sur le temps de service, demi-journées banalisées sur les questions pédagogiques transversales (épreuves communes par exemple).

9 FORMATION DES MAÎTRES

Constats

Depuis 2013 et la réforme Peillon, la formation professionnelle a été réintroduite dans le cadre des ESPE et des master MEEF. Mais l'année de stage est souvent jugée trop chargée par les stagiaires et ses contenus décriés. Le stage en établissement est d'un demi-service tandis que le nombre d'heures de formation est inférieur à celui qui existait à l'époque des IUFM. Trop peu de formations sont organisées en amont et en aval de l'année de stage.
L'offre de formation continue est trop restreinte et liée à la mise en œuvre des réformes.

Pistes de réflexion

Comment faciliter l'entrée dans le métier et permettre de continuer à se former et d'évoluer tout au long de sa carrière ?
Le rôle du tuteur de terrain doit-il être valorisé, modifié ?
Faut-il davantage mettre l'accent sur certains contenus ? Lesquels (approche des disciplines connexes, didactique de la discipline, formation générale...) ?

Propositions du SNES-FSU

- Réduire le stage en responsabilité en établissement à un tiers temps.
- Financer les études (bourses, aides, prérecrutements) menant au concours placé après le M2, afin de développer une formation sur plusieurs années, centrée sur la discipline et sa didactique, avec préprofessionnalisation possible dès la licence et prise en compte réelle de la diversité des trajectoires.
- Augmenter l'offre de formation continue et associer les personnels à l'élaboration des PAF.

10 TEMPS DE TRAVAIL ET ÉQUIPES PLURI-PROFESSIONNELLES

Constats

Les personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie du second degré n'ont jamais connu de réduction générale de leur temps de travail. Le décret définissant les obligations de service des professeurs, en développant le système des pondérations, a mis en place un mécanisme qui permet, dans certaines situations, une réduction effective du temps de travail. Toutefois, la charge de travail (nombre d'élèves par classe, nombre de classes ou d'élèves à prendre en charge) ne cesse de s'alourdir.

Le travail en équipe pluri-professionnelle (professeurs, CPE et personnels de la vie scolaire, Psy-ÉN, personnels de santé et sociaux...) est une nécessité dans l'objectif de la réussite de tous les élèves, particulièrement pour les plus fragiles d'entre eux. Ce besoin se heurte à des obstacles : le manque de personnels, le manque de temps, les injonctions managériales (parfois contradictoires) développant la « réunionite »...

Pistes de réflexion

Au-delà de la question des moyens en personnels :

- Quels leviers utiliser prioritairement pour diminuer le temps de travail (abaissement des maxima de service, système des pondérations horaires, augmentation des taux de pondération...) ? Faut-il élargir notre revendication du développement du système des pondérations ? Si oui, dans quel contexte ?
- Quelles pistes élaborer pour favoriser le travail en équipe pluri-professionnelle ?
- Sous quelle forme inclure dans le temps de travail diminué un temps de concertation à libre disposition des personnels ? Le temps libéré pour la concertation doit-il faire l'objet d'un compte-rendu ? Si oui, sous quelle forme ? et à qui ?

Propositions du SNES-FSU

- Temps de travail : diminuer l'horaire hebdomadaire de service d'enseignement des professeurs, développer le système des pondérations horaires et augmenter les taux de pondération, inclure dans le service un temps de concertation laissé à la libre disposition des personnels...
- Le travail en équipe pluri-professionnelle nécessite de recruter et affecter des CPE, AED et Psy-ÉN en nombre suffisant (CPE : un poste dans chaque établissement et un de plus par tranche de 250 élèves ; Psy-ÉN : un par tranche de 600 élèves ; abondement des moyens de surveillance), d'implanter dans les établissements des postes complets de personnels de santé et sociaux, particulièrement dans les établissements de l'éducation prioritaire.

11 RÉMUNÉRATIONS

Constats

Le pouvoir d'achat des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie a perdu l'équivalent de deux mois de salaire par an entre le début des années 2000 et 2016. Nous venons de gagner une revalorisation des carrières et des rémunérations. Celle-ci est cependant insuffisante pour rattraper les pertes subies. D'autres attaques (gel de la valeur du point d'indice, poursuite de l'augmentation du prélèvement pour pension, CSG...) se font jour et conduiront, si elles sont mises en œuvre, à poursuivre la dégradation de nos rémunérations.

Face à l'absence de recrutement à hauteur des besoins, la pression faite sur les personnels pour accepter des heures supplémentaires dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat est importante, ce qui alourdit d'autant la charge de travail.

L'allongement de la durée d'activité suite aux réformes successives des retraites accroît la pénibilité des fins de carrière.

Pistes de réflexion

Rémunérations : comment atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ? Faut-il mettre plus en avant certaines de nos revendications et si oui, lesquelles : insister sur les débuts ou les fins de carrière ? augmentation des indemnités ? revalorisation du taux de la première HSA ?...

Aménagement des fins de carrières : pour tous ? Dans quelles conditions ? Quelles étapes ?

Propositions du SNES-FSU

- Poursuivre la bataille sur les rémunérations pour redonner du pouvoir d'achat à tous les personnels et rendre de nouveau attractifs nos métiers (revalorisation indiciaire de tous les échelons, accélération du déroulement de la carrière, accès pour tous à la classe exceptionnelle en fin de carrière, augmentation de la valeur du point d'indice et indexation de ce dernier sur l'indice des prix).
- Rétablir la cessation progressive d'activité (mi-temps rémunéré 80 %), sans baisse du taux de pension.

12 RÔLE DU SYNDICALISME DANS LA CONSTRUCTION D'ALTERNATIVES

Constats

Ces trente dernières années, des choix économiques libéraux ont visé le démantèlement des services publics, de l'État social, et de tout ce qui permet de maintenir et d'améliorer les solidarités collectives. Les inégalités en matière de santé se développent, les difficultés de remboursement sont de plus en plus nombreuses, le système des retraites fondé sur un financement solidaire entre actifs et retraités est remis en cause.

Pistes de réflexion

Dans le cadre de leur autonomie par rapport au politique, comment les syndicats peuvent-ils contribuer à construire une alternative de société ?

Quel rôle spécifique donner au syndicat pour défendre la protection sociale : pensez-vous par exemple qu'il faille appeler à des mobilisations pour la défense de la Sécurité sociale ?

Comment améliorer le système des retraites (prise en compte des années d'étude, etc.) ?

Propositions du SNES-FSU

Syndicat des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie du second degré et donc directement concernés par le modèle social dans lequel les jeunes que nous formons vont évoluer, syndicat de fonctionnaires dont les services ne peuvent fonctionner sans les financements nécessaires, syndicat de citoyens revendiquant une société organisée autour de solidarités collectives, le SNES mène, avec la FSU, un combat pour promouvoir des alternatives économiques et sociales au modèle économique libéral aujourd'hui dominant. Pour le SNES-FSU, la protection sociale doit être renforcée et aller vers le « 100% Sécu ».

Le SNES-FSU affirme que, si elle s'en donne les moyens, la France a également la possibilité de financer la retraite à 60 ans à taux plein pour tous et le maintien du code des pensions pour les fonctionnaires (calcul de la pension sur les six derniers mois notamment).

13 ATTENTES PAR RAPPORT AU SYNDICAT ET ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION

Constats

Dans un contexte français de faible syndicalisation, environ 20 % des collègues adhèrent au SNES-FSU et 45 % votent pour lui. Cependant, on note une difficulté plus grande à fédérer les luttes d'établissements, à mobiliser les collègues autour d'objectifs collectifs.

Pistes de réflexion

Le SNES-FSU répond-il aux attentes de ses syndiqués ? des personnels ? Doit-il développer de nouveaux services, outils ? lesquels ? à destination de qui ?
Y a-t-il des sujets sur lesquels les syndiqués sont insuffisamment informés ?
Donne-t-il une visibilité assez grande de l'activité de sa fédération, la FSU ? Comment développer le rôle de la FSU dans l'établissement ?
Comment le SNES-FSU peut-il mieux aider les syndiqués à agir localement ?
En ce qui concerne les prises de décision, comment renforcer la prise de décision collective ?
Le SNES-FSU appelle-t-il trop ou pas assez à la grève ? Faut-il privilégier d'autres modalités d'action ? Lesquelles ?

Propositions du SNES-FSU

- Le SNES-FSU entend renforcer le rôle des sections d'établissement car c'est son implantation sur le terrain qui fait sa force.
- Le SNES-FSU est pleinement investi dans l'activité de sa fédération la FSU pour intervenir sur toutes les questions Fonction publique et transversales (protection sociale, droits des salariés, etc.).

14 EXPRESSION LIBRE

L'Université Syndicaliste, pages spécialdes au n° 773 du 23 septembre 2017, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU), 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, Directeur de la publication : Xavier Marand. Compogravure : C.A.G., Paris. N° CP 0118 S 06386. ISSN n° 0751-5839